



Le Département des sciences de l'Université Sainte-Anne compte six professeurs, professeures et une centaine d'étudiants, d'étudiantes, répartis dans quatre programmes de premier cycle dont deux programmes de baccalauréat et une maîtrise en sciences biologiques est présentement en cours d'implantation. Outre l'enseignement, le département développe activement la recherche dans des domaines tels que l'écologie des espèces menacées, la viticulture et l'œnologie, la microbiologie environnementale et alimentaire, et l'écotoxicologie. Les professeurs et professeures du département bénéficient d'infrastructures de recherche récentes et bien équipées telles qu'un laboratoire de recherche en biochimie et biologie, des serres hautes performances, une usine de transformation alimentaire (en construction), un laboratoire de physiologie des crustacés, un laboratoire de microbiologie de niveau 2 et un observatoire sur les rives de la Baie Sainte-Marie.

DEPARTEMENT DES SCIENCES

Chargée de cours/ Chargé de cours universitaire en sciences biologiques*

Concours SA2108-08

Le département des sciences de l'Université Sainte-Anne sollicite des candidatures pour deux (2) chargées de cours ou chargés de cours pour les cours suivants :

- BIOL 2003 : Anatomie et physiologie humaine I
- BIOL 2313 : Biologie cellulaire

Exigence : Doit avoir une maîtrise en sciences biologiques. Doit avoir au moins une (1) année d'expérience en enseignement de la biologie au niveau postsecondaire.

Date de clôture : Jusqu'à ce que le poste soit comblé.

*** Ce poste est ouvert sous réserve d'approbation budgétaire.**

MISE EN CANDIDATURE : les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur lettre de candidature et leur curriculum vitæ à :

Mme Donna Maillet-Mullen
Directrice des ressources humaines
1695 route 1
Pointe-de-l'Église (N.-É.)
B0W 1M0
Télécopie : 902-769-2930
Donna.Maillet-Mullen@usainteanne.ca

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert d'abord aux citoyens canadiens/citoyennes canadiennes et aux résidents permanents/résidentes permanentes. Seules les personnes convoquées à une entrevue seront contactées.